

LE PETIT GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et les autres Départements
Un An..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE..... 20 c.	Un An..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

14 Mars — M. Tirard, président du Conseil des ministres donne sa démission à la suite d'un vote du Sénat sur le renouvellement du traité de commerce franco-turc.

— Ouverture de la conférence internationale de Berlin, relative à la question des conditions du travail ouvrier.

15 Mars — Démission du ministère à la suite d'un vote hostile du Sénat.

— M. Lucien Descaves, traduit devant la cour d'assises de la Seine pour son ouvrage « Sous-oftis », considéré comme un outrage aux bonnes mœurs et à l'armée, est acquitté.

16 Mars — Le prince de Bismarck remet à son souverain, sa démission de grand chancelier de l'empire Allemand.

17 Mars — Publication à l'*Officiel*, du nouveau ministère ainsi composé :

DE FREYCINET	Président du conseil et guerre.
CONSTANS	Intérieur
FALLIÈRES	justice
BOURGEOIS	Instruction publique et Beaux-Arts
RIBOT	Affaires étrangères

J. ROCHE Commerce, Industrie
et Colonies.

DEVELLE Agriculture.

YVES GUYOT Travaux publics.

ROUVIER Finances

BARBEY Marine.

18 Mars — Le chef du nouveau cabinet Hongrois, M. de Szapary, a lu à la Chambre de Pesth, sa déclaration ministérielle, dans laquelle il manifeste l'intention de demeurer fidèle à la politique de son prédécesseur, M. Tisza. De vives protestations ont accueilli ce langage.

19 Mars — Ouverture à Paris de l'exposition annuelle des artistes indépendants.

— Cérémonie du sacre de Mgr Lagrange, le nouvel évêque de Chartres.

20 Mars — La Chambre invalide les élections de MM. Meilhodon (Dordogne) et Garnier (Yonne).

— Mort tragique du général Koch à Montpellier.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

L'*Indépendant* de Seine-et-Marne raconte en ces termes l'affaire Foy-Malingre, qui vient d'avoir son dénoue-

ment en police correctionnelle :

Nos lecteurs se souviennent de la tentative de meurtre commise par le nommé Foy, âgé de 66 ans, ancien couvreur, sur le sieur Malingre, âgé de 35 ans, manouvrier.

Cette affaire, que nous croyions possible de la cour d'assises, a eu son dénouement à cette audience et amène sur le même banc le meurtrier et la victime. En voici la cause :

Le 2 février dernier, Malingre avait bu plus que de coutume, à tel point même que dans la matinée il était l'objet d'une contravention. Vers 3 heures de l'après-midi, encore sous l'influence de la boisson, il rencontrait près du parc de M. de Montbrun le sieur Foy chez lequel habite la femme Malingre, et armé d'un énorme bâton s'élançait sur lui et lui portait de violents coups de son arme dans l'estomac. Ce n'est que grâce à l'intervention de M. le Baron de Montbrun que Foy pût sortir vivant des mains du forcené.

Après cette scène, Malingre se rendit aussitôt au domicile de son rival, où il se livra également à des violences sur sa femme, à la suite desquelles cette dernière consentit cependant à réintégrer le domicile conjugal. Il sortit en disant qu'il reviendrait un peu plus tard la chercher.

C'est alors que vers 5 heures, Foy, voyant revenir Malingre un couteau à la main et toujours nanti de son bâton s'arma d'un fusil et lui en déchargea deux coups dans le dos.

Aujourd'hui Malingre est complètement rétabli de ses blessures qui, d'ailleurs, étaient fort peu graves. Il s'en tend infliger 3 mois de prison pour coups à sa femme et à Foy, plus 5 fr. d'amende pour ivresse.

Quant à ce dernier, il en est quitte avec 4 mois de la même peine.

— Mardi dernier à une heure, la délégation cantonale de Dammartin s'est réunie au domicile de M. Labour, conseiller général, président honoraire de la délégation.

M. Renault, inspecteur des écoles; M. Leduc président de la délégation cantonale assistaient à cette séance.

On lit dans l'*Echo du Raincy*

« M. Vincent, juge de paix du canton de Lagny, vient de donner sa démission pour cause de santé.

« Le successeur de M. Vincent à Lagny sera le juge de paix du canton de Claye. »

Les Dammartinois se rappellent que que M. Vincent a exercé pendant plusieurs années à Dammartin, les fonctions de juge de Paix, et on a conservé dans notre ville le souvenir du trop court séjour de ce fonctionnaire aussi sympathique que distingué.

ÈVE

On écrit au *Journal de Senlis* :

Un procès-verbal pour coups vient d'être dressé par la gendarmerie de Nanteuil contre le sieur Barbier (Eugène), charretier à Ève, Dans la soirée du 9 courant, Barbier a porté des coups à M. Leduc, cantonnier, et à son fils, Auguste. Le lendemain, il est allé trouver M. Leduc père, à son travail sur la route, mais l'arrivée du garde-champêtre Harlay a préservé le cantonnier de nouveaux actes de brutalité de la part de Barbier. Celui-ci, à l'aspect du garde, a dit : « Tu as de la chance que le garde est là, car je t'aurais fait ton affaire ». Cet individu a déjà subi trois condamnations pour coups. Il faut croire que la prison a pour lui des attraites irrésistibles.

— Nous apprenons que le 19 mars, en vertu d'un mandat d'amener de M. le Juge d'instruction de Senlis, la gendarmerie de Nanteuil a arrêté le sieur Barbier (Eugène), âgé de 27 ans, charretier à Ève.

BETZ

Le sieur Fasquelle (Frédéric), fondateur sur métaux, domicilié à Amiens, est également acrobate.

Le 11 mars, se trouvant à Betz, il donnait une représentation rue de la Boucherie en présence de quarante personnes environ, qui se pressaient pour admirer ses tours de force, ses gestes, ses contorsions.

Un gendarme, attiré par l'aspect de ce rassemblement, constata qu'il n'y avait là ni fondateur ni acrobate, mais un simple disciple de Bacchus, qui avait perdu tous ses équilibres.

Un petit air de violon d'abord, un procès-verbal pour ivresse ensuite mirent fin à la séance et les spectateurs purent se retirer sans avoir rien payé.

LAGNY-LE-SEC

Le dix mars, une paire de brodequins en cuir de Russie d'une valeur de 12 fr. a été soustraite au préjudice de M. Bois (Charles), jardinier-concierge à Lagny-le-Sec.

M^{me} Bois avait placé les brodequins de son mari, qui était rentré tard dans la nuit, dans le corridor de son habitation, en attendant qu'elle pût les nettoyer. Quand elle est allée, après avoir fait son ménage, prendre les brodequins pour les cirer, ils n'y étaient plus.

Un quidam, les trouvant assez propres s'en est emparé et est parti sans laisser sa carte.

Avec de si bonnes chaussures, depuis le dix mars il a fait du chemin.

— Le sieur Blondel (Henri) 47 ans

marchand forain à Lagny-le-Sec, inculpé d'outrages envers le maire de la commune, est condamné à 10 fr. d'amende par le tribunal correctionnel de Senlis.

OISSERY

Dans sa dernière séance, la société d'agriculture a donné communication de la liste des lauréats faisant partie de la Société d'agriculture et du Syndicat qui ont obtenu des récompenses au concours général annuel du palais de l'Industrie.

Au nombre de ces lauréats figurent :

M. Paul Proffit, cultivateur à Forfry (médaille d'argent)

M. Martin cultivateur à Oissery (médaille de bronze)

M. Camille Haran, cultivateur à Oissery (médaille d'or)

En ce qui concerne cette dernière distinction, M. le Président fait remarquer qu'elle a été décernée à M. Haran pour récompenser des efforts aussi heureux que soutenus. Déjà au concours général de l'année dernière, notre collègue avait obtenu une médaille d'or; le jury de l'Exposition universelle lui a également attribué une médaille en or, et au concours général de 1890 il obtient encore une récompense identique. Cette persistance mérite une mention toute particulière.

L'assemblée par de nombreux applaudissements, s'associe aux éloges de son Président.

JUILLY

COLLÈGE DE JUILLY. — Dimanche, une séance solennelle de l'académie Malebranche réunissait dans la grande salle des bustes un nombreux auditoire, sous la présidence de M. le marquis de Nadaillac, président de la Société d'anthropologie, membre de l'Institut



Société d'histoire et
d'archéologie de Senlis

NOTICE :

16628

CB :

8545

SHAS



0 000000 085458

Dans une allocution très chaleureuse et fort applaudie, M. de Nadaillac a rappelé aux jeunes élèves qu'ils devaient suivre l'exemple de leurs anciens, et rester comme eux les champions de ces grandes causes qui s'appellent Dieu, la Patrie et la Liberté.

Venait ensuite la lecture de travaux originaux. Nous signalerons une étude très littéraire et pleine de cœur du président actuel, M. R. Pernet, sur son prédécesseur, garçon d'avenir, emporté par une méningite en quelques jours, et un travail fort étudié sur la Prusse avant et après 1870.

La parole a été donnée ensuite à M. de Lapparent. Le jeune et savant ingénieur des mines, qui a renoncé à sa carrière pour professer à l'Institut catholique, a la parole élégante et remarquablement facile. Il a su, pendant plus d'une heure, rendre très intéressant un sujet relativement abstrait: *Le sous-sol de la France*. Il s'est exprimé avec une compétence et une clarté qui lui ont valu les applaudissements répétés de l'auditoire qu'il initiait aux évolutions du sol aux différentes époques.

Mécredi dernier, le collège de Juilly donnait au profit des pauvres, de l'œuvre de Saint Vincent-de-Paul, une séance dramatique et musicale des plus intéressantes.

Racine à Port-Royal, comédie en un acte, en vers, par M. L. Augé de Lassus, a été interprétée avec un art remarquable par MM. Leloir et Hamel de la Comédie-Française, et Dehelly, lauréat du Conservatoire.

Les Plaideurs, de Racine, ne l'ont redé en rien à la pièce précédente; les rôles étant distribués entre MM. Truffier, Leloir, Joliet, Clerc, Hamel, Falconier de la Comédie-Française et Dehelly, du Conservatoire.

Les intermèdes ont ajouté un charme de plus à cette matinée artistique: *La Pastorale*, de Durand; *le célèbre Menuet*, d'Exaudet; *chanson du Printemps* de Mendelssohn, *Loin de Bal*, de E. Gillet, ont été très applaudis. L'air d'Amadis, « *Bois épais* », de Lulli, a été exécuté d'une façon charmante.

Un jeune élève du Conservatoire, âgé de 11 ans a surpris l'auditoire par le talent d'artiste qu'il a déployé en exécutant sur la harpe un charmant morceau de concert.

Les plus vives félicitations ont été adressées au sympathique R. P. Olivier directeur du collège, qui préside avec un tact remarquable à l'organisation de ces petites fêtes, très appréciées des élèves et de leurs familles.

SOUSCRIPTION

Pour le Monument à la mémoire de

M. NOBLAT

(3^e Liste)

MM. Dutilleul, agent de change à Paris	20 fr.
Bénard, charron à Longperrier	5 »
Astier-Bouchar, propriétaire à Dammartin	10 »
Brunet-Chartier, négociant à Dammartin	20 »
Truchetti (Barthelemy), à Rivarolo (Italie)	20 »
A. de Ferry, à Paris	20 »
Sennelier, passage Tivoli à Paris	3 »
Marlaud, cond. des Ponts-et-Chauss. à Dammartin	2 »
Mallet (Armand) entrepreneur à Dammartin	5 »
Benoist de Beauval, maire de Plessy-Placy, (S.-et-M.)	3 »
à reporter	108 »

Report	108 »
Madame V ^e B. de M.	2 »
H. d'A.	2 »
M ^s les Clercs de l'Etude de M Dangoise	10 »
Dusollié, prop. à Maisons-Lafite	7 »
Benoist de May, anc. maire du Plessy-Placy	5 »
Le docteur Genet à Dam ^{tin}	10 »
Lequin sergent-mojor des pompiers de Dam ^{tin}	2 »
R. prop. à Dammartin	5 »
Lhoste à Marchémoret	5 »
E. F. à V	3 »
le Baron Léon de Bussierre,	20 »
Bouchard à Villeneuve	5 »
Boisseau Paul à Villeneuve.	5 »
Total	189 »

Total des 2 listes précéd 985, fr. 50

Total au 20 Mars 1174 francs 50 c.

LE VOLEUR HUSSON

Nos lecteurs ont appris, la semaine dernière, l'évasion du trop fameux Husson, incarcéré dans la maison d'arrêt de Meaux, sous l'inculpation de 39 vols qualifiés et d'incendie volontaire.

Ce dangereux malfaiteur avait fait preuve d'une rare audace et d'une certaine intelligence pour assurer la réussite de son projet. On sait que pour cela, il parvint à desceller le banc de sa cellule et à écarter les deux barreaux de la fenêtre, afin de pouvoir y passer la tête, puis le corps; qu'enfin à l'aide de son drap coupé en bandes, il franchit l'espace de six mètres qui le séparait du sol et usa du même moyen pour escalader le mur extérieur de la prison et prendre la clef des champs vers quatre heures du matin, sans autre vêtement que sa chemise, ses sabots et la couverture de son lit.

Dans la même nuit, un vol d'effets, de pain, de viande, de fromage, de biscuits, et de liqueurs, commis au préjudice du sienr Canaple à Germigny, avait donné l'éveil. Tout le monde dit notre confrère du *Journal de Seine-et-Marne*, attribuait ce vol à Husson.

« On en conclut qu'il devait être dans les parages, et comme il n'y a rien de mieux pour se prêter à une retraite insondable, on fut persuadé qu'il se cachait dans les carrières de Varreddes. Ces carrières inexploitées depuis bien longtemps ont fourni au XIV^e siècle les pierres de la cathédrale; elles sont très profondes, pleines de ramifications, obstruées à chaque instants par des éboulements partiels, offrant par ci par là de vastes salles succédant à des passages étroits, et présentant parfois des excavations irrégulières et des trous. Il est difficile de ne pas s'y perdre et pour s'y aventurer il faut un guide. On voit comme il serait facile de s'y tenir caché, tant que la faim ne ferait pas sortir le loup du bois. »

« Le parquet de Meaux donnait dimanche l'ordre d'aller explorer les carrières de Varreddes, et deux gendarmes se rendaient aussitôt auprès du maire de cette commune pour le prier de leur donner un guide. L'honorable M. Claret les dissuada d'aller ainsi à l'aventure, il les engagea à attendre qu'on eût la certitude que le malfaiteur fût bien dans ces souterrains, et leur promit de faire faire bonne garde et de tendre des pièges. »

« Et alors, M. Claret déploya une perspicacité très ingénieuse: il tendit à travers l'entrée de la caverne une ficelle de couleur grise imperceptible pour celui qui n'est pas prévenu et

qu'on ne pouvait franchir sans déranger. On attendit, et dans l'après-midi on alla voir si la ficelle avait changé de place. Et en effet, elle était dérangée. Plus de doute, on était passé par là ; le souterrain était habité. M. le maire de Varreddes télégraphia alors (3 h.) à M. le procureur de la République que des indices certains attestaient dans la caverne la présence d'un habitant. Le parquet fit partir trois gendarmes, et arrivés à Varreddes ils allèrent à la carrière.

« Le garde-champêtre marchait devant et ils le suivaient dans le plus grand silence, en étouffant leurs pas, et ils marchaient depuis quelque temps lorsque tout à coup le garde fit signe à ses suivants d'écouter, il venait d'entendre tousser. On se dirigea sur cette indication inespérée, et on marchait avec les plus grandes précautions, quand une ombre apparut : ne bouge pas ou je fais feu, » cria le gendarme Durand braquant son revolver, pendant que ses compagnons abattaient leurs solides poignes sur l'inconnu. C'était Husson, qui était resté coi, interdit, immobile et comme pétrifié. Il se rendit sans résistance et on le ramena à la lumière. »

« On le trouva revêtu d'un des pantalons et coiffé de la casquette à rabat volés à Geragny. On le ramena solidement attaché à Meaux et on le réintégra à la maison d'arrêt où on le revêtit de la camisole de force ».

DÉVORÉS PAR DES REQUINS

Une lettre d'Aden en date du 17 février arrivée hier à Paris, contient le récit d'une scène épouvantable à laquelle ont assisté les passagers du paquebot *Victoria*, venant d'Australie.

Pendant que le vapeur se trouvait

à mi-chemin entre Colombo, île de Ceylan, et Aden, à l'entrée de la mer Rouge, un passager, pris d'un accès subit de fièvre chaude, franchit les bastingages et se précipita dans la mer.

Les machines furent immédiatement stoppées et les ordres nécessaires furent donnés pour la mise à l'eau d'une embarcation.

En la descendant, le palan d'avant, pour une raison inconnue, glissa, et l'équipage, comprenant le patron et douze matelots, fut précipité à la mer.

On juge de l'excitation de l'équipage et des passagers, qui savaient que ces parages étaient infestés de requins.

Un second canot fut immédiatement mis à l'eau et les hommes qui le montaient commencèrent le sauvetage de leurs camarades. Onze d'entre eux purent être recueillis, mais deux matelots et le passager, cause de ce désastre, furent dévorés par les requins sous les yeux des témoins impuissants de cette horrible scène.

Une forme blanchâtre glissant dans les profondeurs de l'eau bleue, un cri de désespoir, et l'homme disparaissait pour toujours, mutilé par la quadruple rangée de dents du terrible squale.

Tout autour du vapeur, la mer était rougie du sang des infortunées victimes.

USAGES ET COUTUMES

(Suite et fin)

« S'il y a de la viande sur le feu, n'avance pas tes pieds pour les chauffer. En présence d'une compagnie bien élevée il est contraire à la civilité de tourner le dos au feu ou d'en approcher plus près que les autres, car l'un et l'autre sont réservés à la prééminence. Il n'est non plus permis qu'à la personne la plus qualifiée ou à celle qui a charge du feu, de tisonner, de jaillir des étincelles en frappant sur les

tranches, d'amortir le feu ou de l'activer.

« Quand tu t'assieds ne te croises pas les jambes, c'est indécent. Tiens-toi droit et ferme, joins les pieds et ne va pas les mettre l'un sur l'autre.

« Ne ronge ni ne mordille tes ongles en présence des autres.

« Ne crache pas sur tes doigts (!), ne les tire pas non plus comme si tu voulais les allonger.

(Je passe une prescription trop naturaliste.)

« Ne secoue ni la tête, ni les bras, ni les jambes ; ne roule pas des yeux furibonds ou égarés. Ne lève pas un de tes sourcils plus haut que l'autre. Ne tords pas ta bouche, ne fais aucune grimace. Prends garde d'arroser de ta salive le visage de celui auquel tu parles ; ne t'approche pas trop près de lui.

« Ne crache pas loin devant toi, ni derrière toi, mais sur le côté, à une petite distance et non du côté de ton compagnon, ni dans les fenêtres des maisons que tu longes (!!!) (Aujourd'hui, défense de cracher d'aucune manière.)

« Ne tourne pas le dos aux autres, principalement quand tu parles. Ne remue pas la table ou le pupitre sur lequel un autre écrit ou lit. Ne t'appuie sur personne ; ne saisis pas entre tes doigts le bouton de l'habit des gens à qui tu parles. Ne pousse personne du coude.

« Ne gonfle pas tes joues, ne sors pas ta langue, ne te frotte pas les mains, ne caresse pas ta barbe ; ne pousse pas tes lèvres en avant, ne les mords pas, ne les ouvre ni ne les serre trop. »

« Nous avons fait depuis quelques progrès. Du reste, notre *civilité puérile et honnête* du dix-huitième siècle contient des recommandations aussi étonnantes... pour nous.

N'y proscrit-on pas l'usage de cra-

cher dans la poche de son voisin, de se moucher avec sa serviette, de se peigner dans les églises (parce qu'au temps des cheveux longs on portait un démêloir dans sa poche, pour les remettre en ordre en tous lieux : on en était resté à cette édition déjà ancienne, car elle datait au moins — rien que par cette prohibition — du temps de Louis XIII). On y recommandait encore de ne pas faire le signe de la croix *derrière son dos*, ce qui était *incivil* pour le Saint-Sacrement. Cela venait de l'habitude irrévérencieuse des *écoliers* (de tous les temps) de jeter les mains par-dessus les épaules avec précipitation, en faisant le signe du salut.



Pourquoi diable invitez-vous toujours Z... à venir chez vous ?

— C'est un vieil ami.

— Ce n'est pas une raison ?... Il est horriblement laid et cela me donne des cauchemars.

— C'est vrai, mais il amuse beaucoup les enfants' et c'est moins cher qu'une lanterne magique.

Entre bohèmes à la brasserie :

— Que deviens-tu, mon vieux copain ?... As-tu fini par trouver une situation ?...

— J'ai quitté le journalisme pour entrer dans le commerce... Je suis maintenant marchand de meubles.

En as-tu vendu beaucoup ?

— Hélas ! je n'ai encore vendu que les miens.

An restaurant :

— Ces huitres ne sont pas fraîches...

— Pour sûr, monsieur se trompe... du reste, je ne suis pas dans la boutique...

— C'est le tort que vous avez, garçon ; vous y seriez à votre place ?

SOUSCRIPTION NATIONALE

VOYAGES MERVEILLEUX

A

l'Exposition Universelle
de 1889.

*Un beau volume grand format, orné
de 150 gravures, par G. LENOTRE.
Prix : 1 fr. 50 c.*

JACQUES AMÉDÉE LE PAIRE

JEANNE D'ARC

en

SEINE-ET-MARNE

Brochure de 24 pages
Format In 12

Vendue au profit de la souscription
du monument à élever à la mémoire
de Jeanne d'Arc.

Prix : 20 Centimes

Franco 25 cent. par la poste.

TAILLE ET GREFFE

LÉON DELORME

39 Grande Rue, à DAMMARTIN (S-et-M)

24 MÉDAILLES OR ET ARGENT

Philippe BARBOU Fils

PÉPINIÉRISTE

à DAMMARTIN (S-&M.)

*Arbres fruitiers et d'alignement
arbustes d'ornement, rosiers.
plant d'asperges.*

A LOUER Maison avec
Grand Jardin à Saint-Mard,
place de l'Eglise.

S'adresser au bureau du Journal

VENTE ET ACHAT DE MATÉRIAUX
DE DÉMOLITIONS

Armand MALLET

ENTREPRENEUR DE BATIMENTS

DAMMARTIN, (S-&M).

*Vieux bois, Portes, Persiennes, Croisées
Parquets chêne et sapin,
Carreaux et Tuiles, Pavés, Tuyaux
en grès et autres etc.*

OCCASION — NEUF

TOUS CES ARTICLES
SONT VENDUS A TRÈS BON MARCHÉ

VOYAGES AUX ENVIRONS DE PARIS

HISTOIRE DU VALOIS

EXCURSIONS

*Dans les forêts de Villers-Cotterets et de
Compiègne*

PROMENADES

*Sur les bords de l'Aisne, de l'Oise et de
la Marne,*

AVEC DEUX CARTES DE L'ÉTAT MAJOR

PAR

VICTOR DUJARDIN

Chevalier de la Légion d'honneur

ANCIEN RÉDACTEUR PRINCIPAL

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

1 volume petit In-8 de 490 page.
4 francs, franco

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIÉ.

Dammartin Imp. E. Lemarié.

